



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).  
Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

- Le VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 27 MARS 2022, y compris les matchs arrêtés
- Le VENDREDI 8 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 3 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés
- Le VENDREDI 15 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 10 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés
- Le VENDREDI 22 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 18 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés
- Le VENDREDI 29 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 24 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :  
Bernard DEJARDIN.